

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00649 Numéro SIREN : 440 283 752 Nom ou dénomination : C.S.F.
--

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2022 sous le numéro de dépôt 6240

C.S.F.

SAS au capital de 100.347.710 euros
Siège social : MONDEVILLE (14120) – Z.I. Route de Paris
440 283 752 RCS CAEN

DECISIONS PRISES PAR LES ASSOCIES LE 29 JUIN 2022

AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME DECISION

Les associés, approuvant la proposition du président, décident d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021, soit **75.523.167,46 euros**, de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	75.523.167,46 €
Report à nouveau antérieur	13.693.708,21 €
Prélèvement sur le poste « Autres réserves » (dont le solde est ainsi ramené à 9.941,51 euros)	293.281,65 €
TOTAL A AFFECTER	89.510.157,32 €
Répartition d'un Dividende global (4,46 € x 20.069.542 actions)	89.510.157,32 €

Le montant du dividende de 89.510.157,32 euros représente un dividende de 4,46 euros par action avant prélèvement forfaitaire non libératoire prévu à l'article 117 quater du code général des impôts et prélèvements sociaux perçus à la source. Il constitue un revenu soumis à l'imposition forfaitaire prévue à l'article 200 A-1 du code général des impôts, ou sur option expresse, irrévocable et globale, au barème progressif de l'impôt sur le revenu en application de l'article 200 A-2 du code général des impôts. En cas d'option, ce dividende constitue un revenu éligible à l'abattement de 40 % visé au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts, dans les conditions et limites légales et sous la responsabilité des associés.

Le dividende est mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, les associés prennent acte de ce qu'il leur a été rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ainsi que les revenus éligibles et non éligibles à l'abattement visé à l'article 158.3-2° du code général des impôts, ont été, par action, les suivants :

Exercice	Dividende distribué	Revenu éligible à l'abattement visé à l'article 158.3-2° du CGI	Revenu non éligible à l'abattement visé à l'article 158.3-2° du CGI
2018	/	/	/
2019	2,60 €	2,60 €	/
2020	5,57 €	5,57 €	/

Cette décision a été adoptée par l'associé unique.

POUR COPIE CONFORME





61, rue Henri Regnault
92075 – La Défense Cedex
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00 - Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

CSF SAS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

POUR COPIE CONFORME



CSF

Société par Actions Simplifiée
Siège social : ZI Route de Paris
14120 Mondeville
RCS : Caen B 440 283 752
Capital : 100 347 710 €

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A la collectivité des associés de la société C.S.F S.A.S,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CSF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1 de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable relatif aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid- 19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre société comptabilise des dépréciations d'actifs sur les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les titres de participations, les stocks et les créances clients, selon les modalités décrites dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci- dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci- avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des

lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 24 juin 2022

Le Commissaire aux comptes

MAZARS

**Emilie
LOREAL**

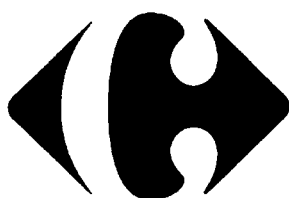
Signature numérique
de Emilie LOREAL
Date : 2022.06.24
17:18:29 +02'00'

Emilie LOREAL

COMPTES ANNUELS

SAS CSF

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021



Carrefour

COMPTES ANNUELS

1. BILAN AU 31/12/2021

1.1. BILAN ACTIF

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	91 367	91 367		
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	317 618	229 900	87 718	80 521
Fonds commercial	409 903 895	193 125 919	216 777 977	249 654 446
Autres immobilisations incorporelles	94 608 947	89 629 701	4 979 246	6 106 841
Avances, a comptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	10 910 866		10 910 866	10 912 636
Constructions	1 498 942 955	1 118 084 840	380 858 115	403 053 384
Installations techniques, mat. et outillage	718 066 301	586 050 473	132 015 828	141 981 971
Autres immobilisations corporelles	101 588 501	93 228 708	8 359 793	10 506 090
Immobilisations en cours	55 977 936		55 977 936	58 002 567
Avances et acomptes	864 393		864 393	910 553
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	73 671 309	42 596 093	31 075 216	54 091 156
Créances rattachées à des participations	1 189 312		1 189 312	1 155 423
Autres titres immobilisés	42 629	42 475	154	154
Prêts	1 404		1 404	218 752
Autres immobilisations financières	7 920 433	154 571	7 765 862	7 080 572
ACTIF IMMOBILISE	2 974 997 967	2 120 259 648	854 738 319	881 726 445
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	585 599 709	14 542 466	571 057 244	571 149 364
Avances, a comptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 399 162 042	61 124 579	1 338 037 463	1 256 671 968
Autres créances	1 158 240 009	4 222 719	1 154 017 290	1 122 068 395
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Doncations propres) :				
Disponibilités	44 414 473		44 414 473	47 024 593
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	39 032 874		39 032 874	39 015 746
ACTIF CIRCULANT	2 231 466 303	75 347 294	2 156 119 009	2 166 708 704
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	6 200 546 974	2 203 123 809	3 997 423 165	3 979 685 130

1.2. BILAN PASSIF

Rubriques	Exercice au 31/12/2021	Exercice au 31/12/2020
Capital social ou individuel (dont versé : 100 347 710)	100 347 710	100 347 710
Primes d'émission, de fusion, d'apport	265 149 307	265 235 447
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	10 034 771	10 034 771
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)	303 223	289 557
Report à nouveau	13 693 708	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	75 523 167	111 801 016
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	93 207 890	89 630 977
CAPITAUX PROPRES	558 858 776	577 399 478
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	72 583 857	60 824 364
Provisions pour charges	115 583 290	121 221 917
PROVISIONS	188 167 147	182 046 281
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		823 273
Emprunts et dettes financières divers (d'empr. Partic :)	16 941 190	15 838 838
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	61 507	85 011
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 715 992 791	2 712 882 338
Dettes fiscales et sociales	250 822 768	280 773 398
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	57 966 616	65 821 891
Autres dettes	208 730 136	143 385 532
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	481 234	689 091
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 997 423 165	3 979 685 130

2. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2021

	France	Exportation	Exercice au 31/12/2021	Exercice au 31/12/2020
Ventes de marchandises	21 085 264 576	103 961 540	21 189 226 116	21 141 502 951
Production vendue de biens	645 974 459		645 974 459	681 014 216
Production vendue de services	214 172 291		214 172 291	196 096 469
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	21 945 411 326	103 961 540	22 049 372 866	22 018 613 637
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			13 938 119	
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			110 314 675	103 634 718
Autres produits			105 860 733	104 636 803
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION			22 279 486 392	22 226 885 157
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			19 671 428 744	19 503 040 181
Variation de stock (marchandises)			1 312 157	76 058 061
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 405 662 333	1 417 424 404
Impôts, taxes et versements assimilés			65 241 331	79 065 776
Salaires et traitements			444 974 287	505 196 879
Charges sociales			203 529 886	243 710 869
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			119 467 308	124 464 973
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			40 867 287	49 401 021
Dotations aux provisions			56 019 633	38 934 617
Autres charges			24 149 578	32 500 011
CHARGES D'EXPLOITATION			22 032 652 545	22 069 796 790
RESULTAT D'EXPLOITATION			346 820 321	157 685 967
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			903 424	587 311
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			7 608	8 266
Autres intérêts et produits assimilés			1 835 406	2 216 649
Reprises sur provisions et transferts de charges			5 341 342	11 225 865
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			8 087 779	14 038 091
Dotations financières aux amortissements et provisions			23 975 551	16 075 156
Intérêts et charges assimilés			7 449 906	312 578
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			31 425 457	16 387 734
RESULTAT FINANCIER			315 394 864	141 298 233
RESULTAT D'EXPLOITATION FINANCIERE			315 394 864	141 298 233

Comptes annuels au 31/12/2021

Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 440 715	42 867
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 684 937	7 859 063
Reprises sur provisions et transferts de charges	26 521 550	24 576 054
PRODUITS EXCEPTIONNELS	37 647 203	32 477 984
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12 600 463	10 057 361
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	13 660 763	12 618 879
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	99 145 856	14 901 230
CHARGES EXCEPTIONNELLES	125 407 082	37 577 470
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-87 759 879	(1 099 486)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	4 498 476	4 153 394
Impôts sur les bénéfices	55 714 647	33 684 829
TOTAL DES PRODUITS	22 325 221 374	22 273 401 232
TOTAL DES CHARGES	22 249 698 207	22 161 600 216
BENEFICE OU PERTE	75 523 167	111 801 016

ANNEXE COMPTABLE

1. DEROGATIONS AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES

Modifications affectant les méthodes d'évaluation et la présentation des comptes

Aucune dérogation significative aux prescriptions comptables.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent à l'exception du calcul de l'IDR.

Avantages au personnel – Mise en conformité avec la décision de l'IFRS IC publiée en mai 2021

En mai 2021, l'IFRS IC a publié une décision définitive apportant une clarification sur le rattachement des droits à prestations aux périodes de service. Elle répond à une demande portant sur un régime à prestations définies présentant les caractéristiques suivantes : sous réserve d'être présents dans l'entreprise lorsqu'ils atteignent l'âge de la retraite, les employés ont droit à une prestation forfaitaire dépendant de l'ancienneté et dont le montant est plafonné au-delà d'une certaine ancienneté.

L'IFRS IC a conclu qu'en application de la norme IAS 19, dans le cadre d'un tel régime, l'engagement devait être constitué uniquement sur les années de service précédant le départ en retraite au titre desquelles le salarié génère un droit à l'avantage.

Cette décision a remis en cause le principe appliqué jusque-là, qui était de retenir la durée totale de la carrière du salarié comme période d'acquisition des droits et de comptabiliser l'engagement de manière linéaire. Elle a eu pour effet de reprendre la provision pour les salariés qui n'ont pas encore l'âge à partir duquel le plafond de l'indemnité est atteint. Pour les autres salariés ayant dépassé cet âge, la provision est comptabilisée sur une période plus courte.

L'application de cette décision conduit à une baisse ou une hausse de la provision et les conséquences de celle-ci à l'ouverture de l'exercice ont été comptabilisées dans le report à nouveau en tant que changement de méthode comptable.

2. EVENEMENTS CARACTERISTIQUES

2.1. Evénements significatifs de l'exercice

Les effets de la crise sanitaire sont encore présents au cours de l'année 2021. Les équipes des enseignes Carrefour se sont adaptées avec succès aux différentes phases de cette crise afin d'assurer la continuité de la distribution alimentaire puis de répondre aux nouvelles attentes des consommateurs dans un environnement complexe et en évolution rapide.

Dans ce contexte, la crise sanitaire n'a pas affecté la capacité de la société à poursuivre ses activités.

Concernant l'année 2020, la crise sanitaire et ses incidences ont été décrites dans l'annexe des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Au cours du premier semestre 2021, afin de poursuivre ses objectifs d'amélioration de la performance opérationnelle et d'efficience organisationnelle, Carrefour France a initié un plan de transformation des Sièges. Le projet s'inscrit dans le cadre d'un dispositif de GPEC (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences) qui a fait l'objet d'un accord avec les organisations syndicales signé fin février 2021. Il permet d'adapter les effectifs aux besoins des Sièges via des départs qui pourront s'étaler jusqu'à la fin de l'accord prévu fin juillet 2022.

Les coûts découlant de la mise en œuvre de ce plan sont comptabilisés en résultat exceptionnel. La provision au 31 décembre 2021 a fait l'objet d'une estimation au regard des coûts déjà encourus sur la période et des principaux paramètres connus à la date de clôture : cette provision constitue la meilleure estimation des coûts que la société s'attend à supporter au titre du déploiement de ce dispositif.

La société a procédé au cours de l'exercice à la dissolution par confusion de patrimoine des sociétés Major, Univu, E.F.P. et Lozère Distribution (ces opérations ont été réalisées sans rétroactivité comptable mais avec rétroactivité fiscale au 01/01/2021).

Elle a en outre procédé à la mise en location-gérance de 41 fonds de commerce au profit de sociétés franchisées du Groupe Carrefour et a procédé à la fermeture de 2 fonds de commerce.

Au 31/12/2021, la société exploitait directement 263 fonds de commerce de supermarché (contre 306 au 31/12/2020).

2.2. Evénements importants postérieurs à la clôture

La société a procédé à la dissolution par confusion de patrimoine de la société Anidis le 30/04/2022 (cette opération a été réalisée sans rétroactivité comptable mais avec rétroactivité fiscale au 01/01/2022).

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice sont établis en conformité avec les règles comptables définies dans le règlement ANC n° 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices.

PRINCIPES GENERAUX

- **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat plus frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les immobilisations, qualifiées d'immobilisations incorporelles qui sont à durée d'utilité définie, sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Les logiciels sont amortis sur une durée économique de 3 à 8 ans. Pour ceux acquis avant le 1^{er} janvier 2017, ils sont, fiscalement, amortis sur 12 mois par un amortissement dérogatoire.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilisation est **non** limitée sont soumises à un test de dépréciation annuel :

Fonds de commerce de détail : La valeur des fonds est déterminée par une valorisation d'expert ou selon une valeur de marché résultant d'une approche Best in Class fondée sur l'activité, la rentabilité et d'un seuil plancher équivalent à 1 mois de Chiffre d'affaires BIC.

Une provision est constituée si la valeur de marché ainsi déterminée est inférieure à la valeur nette comptable du groupe d'actifs affecté à ce fonds de commerce.

La provision pour dépréciation est imputée en priorité sur les malis, sur les fonds et en dernier lieu sur les actifs corporels composant les fonds.

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat plus frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie économique probable, soit en mode linéaire, soit en mode dégressif, selon le plan d'amortissement suivant.

- Constructions : 40 ans.
- Agencements et aménagements de construction : 3 à 20 ans.
- Installations techniques, matériel et outillage : 2 à 10 ans.
- Matériel de transport : 5 ans.
- Matériel informatique : 3 à 5 ans.
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans.

La différence entre la dotation dégressive et la dotation linéaire est traitée en amortissement dérogatoire.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, l'amortissement est éventuellement complété d'une provision pour dépréciation si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable.

- **Participations, autres titres immobilisés**

La valeur brute correspond au coût d'acquisition hors frais accessoires.

Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation mis en œuvre à chaque clôture afin de vérifier que leur valeur nette comptable, le cas échéant intégrant la valeur nette comptable des malis techniques affectés, n'excède par leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée sur la base de plusieurs critères :

- La valeur des capitaux propres

- La réévaluation liée à la valeur des capitaux propres, intégrant le cas échéant les survaleurs liées à l'actif immobilisé, comprenant les fonds de commerce, les autres actifs corporels et les titres de participations),
- Ou une valorisation composite estimée sur la base de prévisions raisonnables d'exploitation ou sur la base de données observables lorsqu'il en existe (multiple de chiffre d'affaires et/ ou d'agrégat du compte de résultat de transactions récentes, offres reçues de repreneurs, multiples de valeurs boursières d'entreprises comparables) ou d'analyses effectuées par des experts internes ou externes, ajustée, le cas échéant, de la dette nette de l'entité testée.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Lorsque la valeur d'utilité est négative, un complément de provision est constaté par voie de provision pour risques et charges, à hauteur de celle-ci.

Ces dotations, ainsi que les reprises le cas échéant, sont constatés en résultat financier, tandis que le résultat des cessions est constaté en résultat exceptionnel.

- **Malis Techniques**

Les malis techniques ont été reclassés selon la nature de l'actif sous-jacent, soit en immobilisations incorporelles, corporelles ou financières à compter du 1^{er} janvier 2016.

- **Stocks de marchandises**

Le coût de revient des stocks de marchandises correspond au dernier prix d'achat majoré des frais accessoires, méthode adaptée à la rotation rapide des stocks qui ne génère pas d'écart significatif avec la méthode FIFO (« premier entré, premier sorti »).

Cette valorisation incorpore l'ensemble des éléments constitutifs du coût d'achat des marchandises vendues (à l'exception des gains et des pertes de change) et prend également en compte la totalité des conditions obtenues à l'achat de la part des fournisseurs (ristournes et coopérations commerciales).

Les stocks des activités « grossistes » sont valorisés selon la méthode du Prix de Revient Moyen Pondéré.

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé sur la base des perspectives d'écoulement, minoré des coûts additionnels nécessaires à la vente.

Une provision est constituée lorsque le prix de vente probable devient inférieur à la valeur d'inventaire.

- **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est constituée selon les critères d'antériorité et/ou de situation du débiteur.

- **Achats consommés**

Les frais accessoires d'achats (frais de transport, ...) sont comptabilisés en achats consommés.

- **Parties liées**

Au cours de l'exercice, il n'est intervenu aucune transaction significative non conclue à des conditions normales de marché avec des parties liées.

- **Provisions réglementées**

Les provisions réglementées sont constituées selon les règles fiscales en vigueur.

- **Provisions pour risques et charges**

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'à la date de clôture, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite qui résulte d'un fait générateur passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Les montants sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

- **Les indemnités de départ à la retraite et les médailles du travail**

Une indemnité de fin de carrière est versée aux salariés partant à la retraite.

Les engagements correspondant aux droits acquis par le personnel à la clôture s'élèvent à 76 051 832 euros et peuvent être couverts par des contrats d'assurance souscrits auprès d'organismes extérieurs. Lorsque ces contrats sont inférieurs au montant total de

l'engagement, une provision correspondant à cet écart est comptabilisée au passif du bilan soit **76 051 832** euros.

Le montant de l'engagement se décompose en :

- 68 408 435 euros au titre des engagements de retraite ;
- **7 643 397** euros au titre de la médaille du travail.

L'engagement est calculé annuellement par un actuair e en tenant compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : **0.80 %**
- Taux moyen d'évolution des salaires : **2.26 %**
- Taux de charges sociales : **46 %**

L'hypothèse de calcul retenue est basée sur :

- Un départ à l'initiative du salarié ;
- Un âge de départ à la retraite à 63 ans.

4. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Sauf indications contraires, les valeurs mentionnées ci-après sont exprimées en euros.

4.1. ACTIF

4.1.1. Immobilisations incorporelles

	Valeur brute au 31/12/2020	Augmentations	Diminutions		Apports, fusions	Valeur brute au 31/12/2021
			Par virement de poste à poste	Par cession, Mise HS ou mise en équivalence		
Frais établissement	91 367					91 367
Fonds acquis ou reçus	407 355 808	3 154 539		4 665 606	4 013 421	409 858 161
Autres immobilisations incorporelles	95 028 278	1 555 055		1 620 302	9 268	94 972 299
TOTAL	502 475 453	4 709 594		6 285 908	4 022 688	504 921 827

4.1.2. Immobilisations corporelles et financières

	Valeur brute au 31/12/2020	Augmentations	Diminutions		Apports, fusions	Valeur brute au 31/12/2021
			Par virement de poste à poste	Par cession, Mise HS ou mise en équivalence		
Terrains	10 912 636			1 770		10 910 866
Constructions sur sol propre	350 794 910	8 935 252		3 868 128	195 512	356 057 545
Construction sur sol d'autrui	242 009 472			8 487 145		233 522 327
Instal générales, agencement	886 045 694	56 812 532		35 779 001	2 283 858	909 363 083
Installations, matériels	721 636 283	35 134 098		41 036 496	2 332 415	718 066 301
Autres immos. Corporelles :						
Installations techniques, matériels et outillages						
Matériel de transport	366 251			13 050		353 201
Matériel de bureau et informatique, mobilier	101 585 957	2 374 691		2 785 134	59 786	101 235 300
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations en cours	58 002 567	63 871 221	66 445 334	4 081	553 562	55 977 936
Avances et acomptes	910 553		46 160			864 393
TOTAL IMMS CORPORELLES	2 372 504 323	167 127 794	66 491 494	81 974 855	5 425 134	2 396 800 618
Participations	83 069 405	7 992 037		16 200 821		74 860 622
Autres immobilisations financières	7 341 952	1 001 267		378 753		7 964 466
TOTAL IMMS FINANCIERES	90 411 357	8 993 304		16 579 574		92 825 087
TOTAL	2 462 915 681	176 121 098	66 491 494	108 554 378	5 425 134	2 469 176 040

4.1.3. Amortissements des immobilisations incorporelles

	Amortissement au 31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Apports, fusions	Amortissement au 31/12/2021
Frais établissement	91 367					91 367
Fonds acquis ou reçus	8 824 997	2 325				8 827 321
Autres immobilisations incorporelles	88 780 276	2 665 999	1 601 895		6 843	89 851 224
TOTAL	97 696 639	2 668 324	1 601 895		6 843	98 769 912

4.1.4. Amortissements des immobilisations corporelles

	Amortissement au 31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Apports, fusions	Amortissement au 31/12/2021
Terrains						
Constructions et agencements	1 064 160 949	69 515 617	41 665 477		1 635 996	1 093 647 084
Installations - Matériels	575 623 235	42 681 283	38 575 291		1 616 997	581 346 224
Autres Immos corporelles	91 309 171	4 605 153	2 757 288		57 118	93 214 155
TOTAL	1 731 093 355	116 802 053	82 998 055		3 310 111	1 768 207 463

4.1.5. Malis Techniques

	Montant Net à l'ouverture	Montant Brut à la clôture	Amortissements	Provisions pour dépréciation	Montant Net à la clôture
Fonds de Commerce	82 357 492	118 335 302		50 993 487	67 341 814
Terrain	284 438	284 438			284 438
Construction	827 584	2 111 493	1 443 198		668 295
Autres immobilisations corporelles					
Titres de Participation	72 704	502 783		430 078	72 704
TOTAL	83 542 218	121 234 015	1 443 198	51 423 565	68 367 252

4.1.6. Etat des échéances des créances

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut au 31/12/2021	Moins d'un an	Plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ :	9 111 149	0	9 111 149
Créances rattachées à des participations	1 189 312		1 189 312
Prêts	1 404		1 404
Autres immobilisations financières	7 920 433		7 920 433
ACTIF CIRCULANT :	2 605 546 073	2 596 434 924	9 111 149
Créances clients	1 399 162 042	1 399 162 042	
Etat : impôts et taxes diverses	44 661 568	44 661 568	
Autres créances	1 113 578 440	1 113 578 440	
Charges constatées d'avance	39 032 874	39 032 874	
TOTAL	2 605 546 073	2 596 434 924	9 111 149
Montants des prêts accordés au cours de l'exercice	4 970		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	222 317		

4.1.7. Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	Montants (TTC)
Autres Immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	3 168
Autres créances	275 652 321
Disponibilités	
TOTAL	275 655 489

4.2. PASSIF

4.2.1. Capital Social

Le capital social est de 100 347 710 euros divisé en 20 069 542 actions de chacune 5,00 euros.

Aucune modification sur l'année.

4.2.2. Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Distributions de dividendes	Affectation du résultat N-1	Virement de poste à poste	Apports, fusions & autres *	Clôture
Capital	100 347 710							100 347 710
Prime d'émission, fusions, Apport	265 235 447		86 140					265 149 307
Ecart de réévaluation								
Réserve légale	10 034 771							10 034 771
Réserves réglementées								
Autres réserves	289 557				13 666			303 223
Report à nouveau							13 693 708	13 693 708
Résultat de l'exercice	111 801 016	75 523 167		-111 787 349	-13 666			75 523 167
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées	89 630 977	15 251 515	11 674 603					93 207 890
TOTAL	577 339 478	90 774 682	11 760 743	-111 787 349			13 693 708	558 259 776

* effets du changement de méthode de calcul selon IFRIC de 13 693 708 € représenté en colonne « Apports, Fusions & autres »

4.2.3. Détail des provisions par nature

	Valeur brute au 31/12/2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Apports, fusions & autres *	Valeur brute au 31/12/2021
Provisions réglementées :	89 630 977	15 251 515	11 674 603		93 207 890
- Amortissements dérogatoires	89 630 977	15 251 515	11 674 603		93 207 890
- Provisions pour hausse de prix					
- Autres provisions réglementées					
Provisions pour risques et charges :	182 046 288	82 978 228	61 001 134	-13 656 226	186 167 188
- Provisions risque clients	12 284 417	5 233 829	9 525 287		7 992 959
- Provisions risque fournisseur	3 662 470	1 672 457	1 339 917		3 995 009
- Provisions risque personnel	2 090 060	1 644 905	2 008 278	2 325	1 729 011
- Provisions risques litige contrats procès	4 167 276	95 200	100 000		4 162 476
- Provisions autres risques	51 174 226	51 388 848	29 135 156	35 157	73 463 075
- Provisions charges IDR	104 735 073	3 261 405	18 250 937	-13 693 708	76 051 832
- Autres provisions pour charge	3 932 759	19 481 584	2 641 560		20 772 783
Provisions pour immobilisations :	282 346 790	170 718 184	88 516 397		459 149 258
- Sur immobilisations incorporelles	148 937 006	35 499 754	129 787		184 306 973
- Sur immobilisations corporelles	15 803 768	25 032 471	11 679 679		29 156 559
- Sur immobilisations financières	27 865 301	20 895 988	5 968 151		42 793 139
- Sur stock	15 762 501	14 542 466	15 762 501		14 542 466
- Sur actif circulant clients douteux	69 237 742	24 007 859	32 121 022		61 124 579
- Sur actif circulant fournisseurs débiteurs	4 740 472	2 339 643	2 857 396		4 222 719
TOTAL	554 024 048	220 347 924	143 194 275	- 13 656 226	617 521 471
Dont :					
- Exploitation		96 886 920	105 730 159		
- Financier		23 975 551	5 341 342		
- Exceptionnel		99 485 453	26 521 550		

* effets du changement de méthode de calcul selon IFRIC de 13 693 708 € représenté en colonne « Apports, Fusions & autres »

4.2.4. Etat des échéances des dettes

DETTES	Montant brut au 31/12/2021	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	16 941 190			16 941 190
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 715 992 791	2 715 992 791		
Personnel et comptes rattachés	74 800 102	74 800 102		
Dettes sécurité sociale et organismes sociaux	58 474 230	58 474 230		
Dettes fiscales	117 548 437	117 548 437		
Autres dettes	208 730 135	208 730 135		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	57 966 616	57 966 616		
Produits constatés d'avance	481 234	481 234		
TOTAL	3 250 934 735	3 233 993 645		16 941 190
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	822 040			

4.2.5. Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	Montants (TTC)
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Fournisseurs et comptes rattachés	239 791 454
Dettes fiscales et sociales	202 729 017
Autres dettes	112 159 945
Fournisseurs et comptes rattachés Immobilisations	51 261 011
TOTAL	605 941 427

4.2.6. Charges et produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel	TOTAL
Charges constatées d'avance	39 032 874			39 032 874
Produits constatés d'avance	481 234			481 234

4.3. RESULTAT**4.3.1. Ventilation du chiffre d'affaires**

Ventilation du chiffre d'affaires	Montants
<u>Répartition par secteur d'activité :</u>	
- Ventes de marchandises en l'état	21 189 226 116
- Productions de biens	645 974 459
- Prestations de services	214 172 291
	22 049 372 866
<u>Répartition par marché géographique :</u>	
- France	21 945 411 326
- Etranger	103 961 540
	22 049 372 866